

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

Délibération n°073-2026

Modification du tableau des effectifs communaux

| Conseillers municipaux |          |         |
|------------------------|----------|---------|
| En exercice            | Présents | Votants |
| 27                     | 25       | 27      |
| Date de convocation    |          |         |
| 10 Septembre 2026      |          |         |
| Secrétaire de séance   |          |         |
| Auréli JACQUELOT       |          |         |

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Les dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été respectées. Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Sandrine CARRIERE, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Frédéric MARTIN, Sonia BONNET TELLIER, Cyril QUIOT, Myriam SEVENERY, Éric ORTIZ, Véronique GALTIER, Régis BLAYRAT, Aurélie JACQUELOT, Cédric DAYDE, Martine BARROT, Christophe RENAUD, Isabelle MARTINEZ CARITA, François GEMROT, Paul HERAIL, Blandine MAILLARD, Yvenn LE COZ, Chloé ARCANGELI, Julien GOUDET, Ghislaine Alice TAPIS, Romain GARCIN.

A donné procuration : Sébastien ANDEVERT à Sonia BONNET TELLIER, Katarzyna BOUALAM à Catherine CLIMENT.

\*\*\*

Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1<sup>ère</sup> adjointe, déléguée au personnel communal

Le tableau des effectifs communaux présente, par grade, le nombre de postes créés, le nombre de postes pourvus, ainsi que la répartition de ces postes selon leur quotité de travail (temps complet, temps non complet, temps plein ou temps partiel). Il est régulièrement mis à jour en fonction du déroulement de carrière des agents et des évolutions des services.

Dans la perspective des prochains mouvements de personnel, et notamment du remplacement du responsable finances et commande publique, il est proposé la création d'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe.

Le nombre total d'agents au 24 septembre 2026 sera ainsi de 32 agents, dont 28 titulaires et 4 contractuels de droit public. Le tableau des effectifs fait toutefois apparaître 33 agents, dans la mesure où le responsable des services techniques, actuellement en détachement dans la fonction publique d'État pour une durée d'un an, demeure comptabilisé dans les effectifs bien qu'il ne soit plus présent physiquement au sein de la collectivité ; à l'issue de cette période il sera radié des effectifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique,  
Vu l'arrêté municipal n°2024-062- RH en date du 16 mai 2024 relatif aux Lignes Directrices de Gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours,  
Vu le tableau des effectifs communaux arrêté par délibération n°039-2026 du 14 avril 2026,  
Où l'exposé du Rapporteur,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

D'approuver le tableau modifié des effectifs communaux tel qu'il sera annexé à la présente délibération.

La Secrétaire de séance,  
Auréli JACQUELOT



Le Maire,  
Jean-Marie FOURNIER

